

Documents et matériels autorisés

Utiliser **uniquement un stylo bleu foncé ou noir non effaçable** pour la rédaction de votre composition ; d'autres couleurs, excepté le vert et le turquoise, peuvent être utilisées, mais exclusivement pour les schémas et la mise en évidence des résultats.

Ne pas utiliser de correcteur (ni liquide, ni en bande, tipex par exemple). En cas d'erreurs, rayer proprement.

L'usage de tout document écrit ou imprimé, de tout papier autre que ceux fournis est formellement interdit.

Lorsque l'utilisation d'une calculatrice est autorisée pour une épreuve, sont autorisées toutes les calculatrices de poche y compris les calculatrices programmables alphanumériques ou à écran graphique, sans dispositif externe de stockage d'informations et sans dispositif de transmission à distance. Les batteries supplémentaires ne sont pas autorisées.

Le candidat ne doit utiliser qu'une calculatrice par épreuve. Le changement de modules mémoires ou de calculatrices est interdit en cours d'épreuve. Chaque calculatrice doit porter, de manière indélébile, le nom du candidat.

Les documents d'accompagnement, tels que les notices constructeurs, sont interdits.

Lorsque l'utilisation d'une calculatrice est interdite, elle doit être rangée éteinte dans le sac.

Retard du candidat

Tout candidat qui se présente après l'heure fixée pour le début d'une épreuve écrite **avec un retard inférieur ou égal à une heure** n'est admis à composer qu'à titre conservatoire **et ne bénéficie d'aucune prolongation** ; son cas sera soumis au jury qui pourra lui attribuer la note zéro pour cette épreuve.

Les candidats retardataires remettront leur copie en même temps que les autres candidats.

Règlementation des sorties définitive et temporaire

Aucun candidat n'est autorisé à quitter sa place, pour quelque motif que ce soit, pendant la première heure et le dernier quart d'heure. Dans l'intervalle, les candidats ne sont autorisés à **sortir définitivement** qu'après avoir remis leur copie (rédigée ou non), les documents-réponses éventuels et déposé leurs brouillons ainsi que le sujet. Tout candidat sorti de la salle de composition à titre définitif ne sera plus autorisé à y pénétrer à nouveau durant le temps restant de l'épreuve.

Dans le même intervalle, pour toute sortie temporaire (accès aux sanitaires), le candidat devra se faire accompagner d'un surveillant, avec l'interdiction de communiquer avec quiconque ou d'utiliser des documents.

Les interdictions pendant les épreuves

Il est interdit :

- de parler ou de se déplacer. En cas de besoin, le candidat doit lever la main jusqu'à ce qu'un surveillant vienne à lui ;
- de porter un couvre-chef : le candidat devra l'enlever ou se soumettre à un contrôle permettant de s'assurer de l'absence de tout moyen de communication ;
- d'utiliser un casque anti-bruit ou audio ;
- d'utiliser un téléphone portable, tout autre moyen de télécommunication ou objets connectés : ils doivent donc être éteints et rangés dans les sacs ;
- d'échanger du matériel (stylo, règle, calculatrice, etc.) ou des documents avec les autres candidats ;
- de porter sur la copie, en dehors de l'en-tête, un quelconque signe distinctif (signature, nom, prénom, numéro de convocation, établissement, origine, etc.) conformément au principe d'anonymat ;
- de sortir avec un sujet avant la fin de l'épreuve.

Le non-respect d'une interdiction est susceptible de poursuites pour tentative de fraude pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive de l'enseignement supérieur.

DOCUMENT À LAISSER SUR VOTRE TABLE JUSQU'À LA FIN DES ÉPREUVES

Déroulement des épreuves

En début d'épreuve, avant la distribution des sujets, déposer sur la table :

- une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, permis de conduire français ou passeport), votre convocation et le présent document ; aucun autre document ne devra se trouver à portée de main ;
- le matériel d'écriture dont vous aurez besoin pour l'épreuve ainsi que la calculatrice si elle est autorisée.

Ranger toutes vos affaires personnelles, y compris votre téléphone portable et le cas échéant votre calculatrice, que vous aurez préalablement éteint(s), dans un sac qui sera déposé, fermé et hors d'atteinte, devant votre table.

	Numéro d'inscription	12735	Nom:	Boileau
	Numéro de table	00103	Prénom:	Nicolas
	Né(e) le	13 03 1711		
	Filière:	PSI	Séance:	2021
	Épreuve de: Français Philosophie			
	Consignes - Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer - Écrire avec un stylo non effaçable bleu ou noir - Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite) - Abandonner chaque page (même en fin de brouillon) - Placer les feuilles A3 numérotées, dans le même sens et dans l'ordre			

Inscrire de manière très lisible, à l'emplacement prévu à cet effet, dans l'en-tête de toutes les copies déposées sur votre table, vos nom, prénoms, numéro de candidat, numéro de table et le nom de l'épreuve selon le modèle ci-contre.

↑ **Coller impérativement l'étiquette QR-Code sur la première copie** comme indiqué ci-dessus.
Ne jamais la décoller

Numérotation des pages

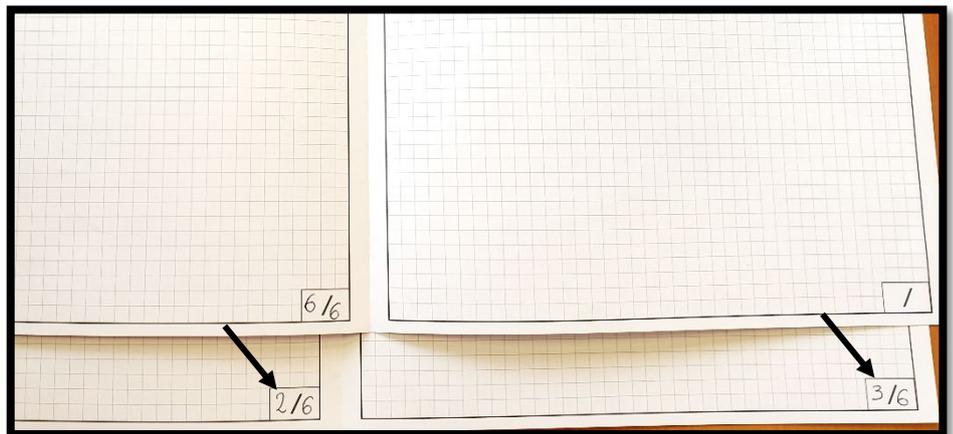
Numéroter vos pages en continu.

Exemple :

Pour une composition de 6 pages manuscrites, numéroter, en continu, les pages concernées des deux copies :

- 1^{re} copie double : 1/6, 2/6, 3/6, 4/6
- 2^e copie double : 5/6, 6/6

Modèle ci-contre →



Pour chaque épreuve

Attendre que la séance soit déclarée ouverte pour prendre connaissance du sujet et commencer à composer. Vérifier que le sujet distribué est bien imprimé et complet. Lever la main, en silence, si vous avez besoin de copies ou de brouillons supplémentaires.

En fin d'épreuve

Indiquer impérativement la mention « FIN » à la fin de votre composition.

Cesser immédiatement d'écrire au signal du surveillant sous peine de sanctions et attendre en silence debout, derrière votre table, pendant que les surveillants relèvent les copies.

Les copies (et/ou les documents-réponses dans leur intégralité) doivent être rendues ouvertes (au format A3) et dans l'ordre croissant de la composition, comme présentées dans le modèle ci-dessus (c'est-à-dire la première copie double contenant la deuxième copie double, contenant la troisième copie double, etc., comme un livre ouvert).

La numérotation des pages constitue un repère pour les correcteurs mais ne saurait être considérée comme une justification du nombre de copies remises.

Dans le cas où le candidat n'a pas composé, il doit remettre obligatoirement au surveillant une copie vierge sur laquelle il aura rempli l'en-tête et mentionné à la première page : « J'ai pris connaissance du sujet ; ceci est ma composition. ».

Remettre, s'il y a lieu, l'intégralité des documents-réponses, même non utilisés.

Le candidat veillera à ne pas laisser ses brouillons sur la table de composition.